



CAISSE D'ÉPARGNE

LOIRE DROME ARDECHE

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous publions notre index égalité professionnelle, entre les femmes et les hommes.

Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- l'écart de répartition des promotions,
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- le nombre de personnes du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Sur la base de l'exercice 2019, l'indice de la CELDA est de **93 points sur 100**.

Cet index est **en nette** progression pour la CELDA soit 10 points par rapport à l'année 2018. Ce bon résultat marque de manière significative **notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes** que nous menons déjà depuis plusieurs années.

Nous continuerons à œuvrer dans ce sens pour augmenter notre taux l'année prochaine.